

NOUVELLE GÉNÉRATION DE LA COMMUNAUTÉ ALGÉRIENNE ET ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

POUR INTRODUIRE

Traiter de l'entrée des jeunes de parents algériens dans le marché du travail et dans la vie active, c'est se rapporter au défi posé à l'organisation sociale et économique française de reconnaître la place qui revient à une communauté qui résiste à l'acculturation pure et simple – communauté qui, pour cela, sera amenée à devenir une composante culturelle essentielle de la France pluri-culturelle et pluri-ethnique qui, reconnue ou pas, existera demain. Ces jeunes formeront la part la plus active de cette communauté dans une dizaine d'années.

Les générations fournies (1) issues de la forte immigration familiale des années 60, sortent actuellement, par vagues successives, de l'appareil scolaire. Depuis la fin des années 70, ces contingents de jeunes d'origines algérienne (qui seulement en faible proportion poursuivent leur scolarité au-delà des 18 ans) sont estimés à plus de 15 000 par an (2). Ceux qui sont nés en France et qui deviennent français par la force de l'article 23 du Code de la Nationalité, sont de plus en plus nombreux (3).

Le parcours – allongé par la crise de l'emploi – qui va de la sortie de l'appareil scolaire à l'insertion (stabilisée) dans la vie active, s'assumant comme adultes (autonomie vis-à-vis de la famille, décohabitation, décision de constituer une nouvelle famille), constitue pour ces jeunes l'heure de la vérité, de la vraie rencontre avec la société française. Les discours et comportements pseudo-égalitaires qu'ils ont connu à l'école, sont alors mis à l'épreuve. Les amitiés contractées au-delà de leur milieu, dans la période de non-responsabilisation infantile ou adolescente, ne serviront plus d'écran. Le marché du travail se présentera alors avec ses mécanismes de rejet et de sélection.

(1) Les femmes algériennes arrivées en France dans cette période d'émigration familiale ont eu en moyenne 5 à 6 enfants (25 % à 30 % de moins que les femmes algériennes au pays). Cf. BRAHMI-TRIBALAT, « Chronique de l'immigration », in *Population*, n° 1/80.

(2) Le haut du carré (regroupant environ 30 % de la population résidente de nationalité algérienne) qui dessine la base de la pyramide des âges observés lors du recensement de 1975, est arrivé à l'âge de la fin de la scolarité obligatoire (16 ans) en 1979/80.

(3) Cf. sur cette question l'article de Jacqueline COSTA-LASCoux plus loin dans cet ouvrage.

Ils s'aperçoivent que les jeux sont faits, leurs destinées fixées. Il n'y a pas de deuxième chance. La marginalisation de masse subie par ces jeunes, produira-t-elle une conscience d'entité collective cherchant sa valorisation pour compenser et mettre en échec la répétition de destinées individuelles diminuées ?

I. - QUELQUES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES POUR L'ANALYSE

Un grand nombre de ces jeunes sont aujourd'hui français, raison pour laquelle il faudra utiliser l'expression « d'origine algérienne ».

Sans tomber dans le déterminisme social, il faut tout de même noter que le processus de stabilisation dans la vie active est plus ou moins long, plus ou moins heurté, selon une combinatoire de variables qui paraissent d'ordre « individuel » (catégorie socio-professionnelle du père, fratrie, histoire du revenu familial, famille agrégée/désagrégée, complète/incomplète, etc. ... facteurs qui se trouvent déjà largement inscrits dans le niveau et la qualité de la formation acquise) et de variables « externes » état du marché du travail accessible par la formation, pratiques discriminatoires à l'embauche et dans la promotion, possibilités de reconversion, opportunités de petits boulots, etc.).

Il serait illusoire de prétendre trouver des renseignements de ce type sur la population 16-24 ans d'origine algérienne, à supposer que le sociologue et l'économiste sauront interpréter l'interaction en sens positif ou en sens négatif de ces facteurs.

Une première difficulté surgit déjà, non pas tant au niveau d'une connaissance approximative du nombre de ces jeunes (150 à 165 000), mais plutôt dans la question de savoir avec quelles populations les mettre en relation de manière à dégager leur poids relatif stratégique.

Dans ces « mises en relation », notons :

- la proportion de jeunes d'origine algérienne dans la population résidente des mêmes tranches d'âge.

Cette population serait de l'ordre de 7,5 millions et donc les jeunes d'origine algérienne y seraient faiblement représentés (de l'ordre de 1 sur 45 ou 50). Simplement ces proportions moyennes, ignorant le facteur concentration, deviennent des mauvais indicateurs de l'importance de cette main-d'œuvre jeune qui se présente dans les marchés du travail des agglomérations industrielles, où ces jeunes se trouvent dans un rapport cinq, six fois supérieur à celui calculé sur des masses globales supposées distribuées uniformément sur le territoire.

Mais, puisqu'il n'est pas acquis que le mode d'insertion et le devenir des jeunes soient semblables, la proportion « parlante » serait plutôt celle qui tiendrait compte de la population jeune qui partage des caractéristiques tenues comme définissant les jeunes algériens en situation de recherche de stabilisation en tant qu'actifs : une population urbaine, faiblement qualifiée.

La connaissance de la population jeune, urbaine et faiblement qualifiée est primordiale pour la compréhension du fonctionnement d'un marché local de l'emploi. Les chefs d'entreprise comptent sur cette main-d'œuvre juvénile et de jeunes adultes, non seulement pour la relève de leur main-d'œuvre qualifiée, mais aussi pour assurer des emplois de simple exécution à forte rotation ou à faible survie, ou encore pour des emplois « semi-stables », mal payés et à forte usure physique et psychique (4). Pour cet usage, les entreprises emploient ces jeunes, soit directement soit indirectement (via médiations contrôlables, type intérim, stages « institutionnalisés »).

— la proportion de femmes de 16-24 ans dans la population résidente totale d'origine algérienne.

La connaissance de ce rapport est importante dans la mesure où il constitue un premier indicateur des potentialités démographiques à court et moyen terme de la communauté (une fois posées quelques hypothèses de progéniture moyenne).

L'observation de la pyramide des âges (1975) permet de saisir le bouleversement démographique tranquille qui s'opèrera dans les prochaines années : les générations issues de l'immigration familiale algérienne vont fournir des classes d'âge fécondes, équilibrées sur le plan des sexes (5). Les caractéristiques du marché matrimonial de la communauté seront modifiées (6).

(4) Dans certaines industries et commerces, ces emplois sont portés par une main-d'œuvre féminine jeune. Les faibles rémunérations, les faibles chances de promotion et les dures conditions de travail (structurants) sont atteints comme s'ils étaient naturels et spontanés : la durée moyenne de ces emplois se rapproche de celle qui va de la sortie de l'appareil scolaire au (premier) mariage et/ou au premier enfant. Les basses rémunérations rendent « justifiée » la dépendance des jeunes filles célibataires vis-à-vis des parents.

Ces comportements, observables dans certains marchés d'emploi et dans les familles ouvrières françaises, se sont réduits à la suite de l'évolution des attitudes des femmes vis-à-vis de l'emploi (en ce qui concerne le retrait du marché de l'emploi à la suite de mariage ou d'un premier enfant). Observera-t-on le maintien de ces comportements sur d'autres composantes de la population jeune féminine (celle issue de l'immigration) ?

En ce qui concerne la mobilité d'emploi, les enquêtes Formation et Qualification Professionnelle (FQP) permettent de la connaître par tranche d'âge. Entre 1972 et 1977, la mobilité de l'emploi des jeunes hommes salariés de 20-24 ans a été près de 3 fois supérieure à celle des hommes 50-54 ans, et de 2,3 fois supérieur pour les jeunes filles 20-24 ans par rapport aux femmes 50-54 ans (salarisées). Cf. *Economie et Statistique*, juin 1981. Un différentiel de mobilité du même ordre se retrouve entre formés et non formés;

(5) La pyramide des âges qui ressortira du recensement de 1982 ne donnera pas la réelle dimension de ce phénomène, dans la mesure où, par le critère de la nationalité, les jeunes de parents algériens nés en France en 1963 et après seront comptabilisés comme des « Français de naissance ». Le col des âges 16-21 restera donc et s'étirera.

Point besoin de faire remarquer que ce changement juridique aura quelques conséquences profondes, mais l'on peut émettre l'hypothèse que l'appartenance communautaire n'est remise en cause par ces jeunes que dans les proportions habituelles dans le passé chez les scolarisés en France.

(6) La constitution de ménages où l'un des conjoints est algérien, n'est connue que partiellement par la seule nuptialité en France. Or le marché matrimonial algérien de France était

L'observation de cette pyramide des âges et de son évolution depuis 1975 (en y maintenant les jeunes d'origine algériennes devenus « français de naissance »), permet de remarquer deux groupes numériquement importants et distincts, désormais présents dans les classes d'âges adultes. Ces deux groupes sont séparés par le creux des 22-24 ans constaté en 1975 (29-31 en 1982). Ces « nouveaux adultes » ont subi une socialisation et une formation différentes; ils sont donc porteurs de comportements nouveaux (sans que cela signifie en soi un rejet d'appartenance communautaire). Ce groupe - fraction scolarisée en France - atteindrait bientôt le tiers des « plus de 16 ans ».

Outre ces rapports d'ordre plutôt démographique, d'autres rapports et indicateurs sont à rechercher pour la connaissance de cette population. Leur recherche se heurte toutefois à des difficultés insurmontables, en particulier lorsqu'on veut privilégier l'approche communautaire, approche qui s'impose de plus en plus face à la fiction patente de la distinction national/étranger qui scinde la communauté en deux parties et la nie, en définitive.

Nous pensons nécessaire de connaître :

- la part des jeunes d'origine algérienne dans les différents niveaux de formation des jeunes qui quittent l'appareil scolaire, particulièrement aux niveaux V, V bis et VI (qui constituaient en 1977/78, 493 200 jeunes, soit 64 % des sorties) (7).

La connaissance du niveau de formation des jeunes inscrits à l'ANPE à la recherche d'un premier emploi, croisé avec la nationalité, serait possible. Cette répartition serait ainsi connue pour les jeunes d'origine algérienne ayant maintenu la nationalité de leurs parents (enfants nés en Algérie et les « libérés des liens d'allégeance »), permettant de fonder les données d'enquêtes et sondages qui témoignent du bas niveau de formation à la sortie de l'appareil scolaire (8).

Les données, par nationalité, quant à la fréquence des filières courtes de l'enseignement, restent les seuls éléments statistiques analysables face à l'absence de statistiques sur le niveau de formation à la sortie de l'appareil scolaire et à l'entrée dans la vie active et face à la méconnaissance de l'intensité des redoublements et leur accumulation (9). Cette fréquence dans les filières courtes

déséquilibré (indicateur : 3,4 fois plus d'hommes que de femmes algériennes se mariant en France, 1974), ce qui provoquait d'une part une grande fréquence de mariages mixtes (non-musulman, non-maghrébin : 56 % des mariages contractés en France) et un apport (d'ordre non estimé mais non négligeable) de mariages avec des non-résidents en France.

(7) Cf. l'article de Françoise LOCCERIE-HENRY, plus loin dans cet ouvrage.

(8) Les enquêtes ONEVA (Observatoire des Entrées dans la Vie active), démarrées en 1976, permettent de connaître la valeur « marchande » de chaque type de formation (et de « non-formation »), ainsi que la correspondance diplômes/emplois occupés (5 ans après) et des itinéraires professionnels schématisés (cf. « Economie et Statistique », n° 134, juin 1981). La distinction de la nationalité n'a pas été retenue.

(9) Les redoublements sont un problème plus vaste que celui des échecs scolaires. Les redoublements sont assez fréquents dans les CPPN et les CPA (par rapport à la moyenne nationale annuelle de 10,3 % dans le secondaire) : 20,6 % et 12,1 % respectivement. Les élèves d'origine algérienne sont nombreux (en termes relatifs) dans ces classes, où, généralement, on arrive en ayant déjà accumulé des retards (cf. SEIS, 1981).

indiquerait une destinée orientée vers les métiers d'ouvrier ou d'employé de rang subalterne, devenant largement dominante.

En analysant cette fréquence et son évolution, quelques remarques peuvent être avancées (cf. tableau suivant).

TABLEAU 1
Elèves 2^e cycle
Répartition enseignement court enseignement long
Comparaison français-algérien-portugais 1976-1977/1980-1981
 (en %)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Français :					
- cycle long	51,6	52,1	52,8	53,9	55,0
- cycle court	48,4	47,9	47,2	46,1	45,0
+ CPPN + CPA ..	(1 sur 2)				(4 sur 9)
Algériens :					
- cycle long	17,25	18,65	20,8	23,1	23,0
- cycle court	82,75	81,35	79,2	76,9	77,0
+ CPPN + CPA ..	(3 sur 4)				(3 sur 4)
Portugais :					
- cycle long	11,25	12,25	14,0	15,9	18,0
- cycle court	88,75	87,75	86,0	64,1	82,0
+ CPPN + CPA ..	(8 sur 9)				(5 sur 6)

Source : CREDIF, 1982.

- les enfants arrivés ou nés dans l'immigration économique ont presque deux fois plus de probabilité d'être orientés vers les filières de l'enseignement court, que les enfants français. Il s'agit là d'une reconstitution si exacte de la distribution de la population active française et de la population active immigrée concernée, puisque dans ces deux populations la proportion des actifs travaillant dans les emplois ouvriers (ou assimilés) est à peu près la même que celle que l'on retrouve parmi élèves du secondaire quant aux orientations vers les métiers manuels (qualifiés ou non) et/ou subalternes;

- on constate une évolution dégressive lente de cette fréquence de la part des enfants algériens et portugais dans les filières courtes de l'enseignement. La population d'élèves portugais, plus concentrée que celle des enfants algériens dans ces filières, • suit • l'évolution de cette dernière avec un décalage d'environ cinq ans. L'évolution (dégressive) de cette proportion semble légèrement plus rapide chez les élèves portugais (3,5 points en cinq ans contre 2,5 chez les élèves algériens, si l'on déduit la diminution relative des effectifs globaux en enseignement court dans la période).

Des relèves allant combler ces glissements s'annoncent-elles déjà ? Nous voyons qu'en 1980/81, les élèves turcs (ils commencent à apparaître dans les statistiques, mais ne représentent encore que 0,2 % des effectifs de l'enseignement court) se concentrent à 91,6 % dans l'enseignement court...

II. - IMMIGRATION OU COMMUNAUTÉ ?

L'émigration algérienne, que l'on peut dater du début du siècle (1908-11), a subi une lente évolution avant que, à son tour et à l'instar d'autres émigrations, s'y enchaînent les regroupements familiaux. Elle est la plus ancienne migration tournante, celle qui correspond le plus directement à la définition du système du travail migrant dont les avantages en *moindres coûts sociaux liés à l'usage et la reproduction de la force de travail* sont les plus importants, et qui fournit une malléabilité au fonctionnement de marchés de travail localisés et régionaux, malléabilité qui compense des rigidités que le patronat accepte et/ou choisit politiquement.

Le patronat utilisateur de cette main-d'œuvre préférerait des hommes *sans famille*, pouvant accepter plus facilement des dépassements d'horaires, des déplacements, un logement réduit à son minimum irréductible (le lit), et la mobilité induite par un mouvement intense de licenciements-réembauches. Cela était, certes, lié au type d'emplois auxquels le patronat destinait cette main-d'œuvre, mais aussi à l'intérêt général du patronat et de l'Etat à disposer d'une main-d'œuvre économisant d'importants coûts sociaux et urbains et servant directement la régulation du rapport capital/travail.

Le niveau de ressources du salariat émigré (salaires directs bas - outre que discontinus - et le peu de ressources monétaires indirectes, et biens et services collectifs qui en dérivait) faisait que celles-ci s'épuisaient quasi totalement dans la reproduction simple à court terme de la force de travail (coûts courants : repos, nourriture).

L'économie française utilisatrice de ce salariat ne fournissait les ressources monétaires, les biens et les services relevant de la reproduction de la force de travail, *qu'à un niveau très en-dessous de ce qui était déjà socialisé et acquis pour des larges fractions de la main-d'œuvre nationale.*

Ce type de gestion (maîtrisant l'emplacement, la mobilité et la promotion) d'une fraction de la force de travail salariée, imposait à celle-ci une *bi-partition* (d'où une bipolarisation) de la prise en charge des coûts de reproduction de la force de travail (renouvellement et retrait, en particulier, mais aussi santé...).

Les émigrés algériens d'avant la I^{re} Guerre mondiale, ceux des années après la II^e Guerre mondiale jusqu'à l'avènement de l'émigration familiale, constituaient-ils une communauté ?

Certes, la notion de « communauté » reste imprécise dans la plupart des auteurs (et controversée ou considérée inopérante chez les anthropologues qui la jugent contraignante et/ou ambiguë à l'usage (10), nous considérons, à ce

(10) Cf. M. ORIOL dans un article sur la dynamique des relations intercommunautaires chez les immigrés d'origine nord-africaine » à paraître dans *Peuples méditerranéens*.

stade de l'analyse, que l'immigration génère une communauté lorsque la population déplacée est suffisamment nombreuse; concentrée et stabilisée pour pouvoir établir des échanges intenses d'informations.

L'immigration algérienne est restée longtemps captive ou du moins, sous le contrôle direct du patronat (longs horaires de travail + logement patronal associé parfois à un isolement) pour pouvoir étendre et intensifier les échanges d'information, mettre en place des formes propres de solidarité et entraide, se doter de relais internes et externes vers les instances organisées de la société française (pour parer aux blocages et situations sans issue).

C'est autour de l'ensemble garni-meublé/café-restaurant/rue (appropriée), dès les années 20 dans la région parisienne (mais plus tard ailleurs : années 50 à Grenoble), que l'on assiste à la première structuration de la communauté algérienne en France (et dont l'une des manifestations apparentes est la constitution de l'« Etoile Nord-Africaine ») (11).

La stabilisation et évolution de cette première forme d'organisation communautaire (assumant des familles de fonctions délimitables) étaient dialectiquement liées au dépassement du caractère subalterne, dépendant de la communauté d'origine (les séjours temporaires et alternés en étaient des manifestations), dont elle était, en définitive, une excroissance (non-aberrante), non réductible à une somme de stratégies individuelles ou familiales (domination coloniale). Des mouvements importants de retour (Grande Crise, II^e Grande guerre mondiale) introduisaient en outre des discontinuités (12).

Effet devenu cause, cause devenue effet, le salariat émigré reste centré, par une logique circulaire, sur la communauté d'où il provient et au sein de laquelle une partie essentielle de sa reproduction est assurée (faisant jouer de proche en proche des solidarités familiales et claniques), alors même que cette communauté dépend elle-même du complément de ressources monétaires que lui fournissent les membres émigrés, pour asseoir et garantir la base de sa propre reproduction (survivre et muter). L'échange établi entre la communauté et ses membres émigrés se fonde sur le fait que l'« autorisation à partir » a en contrepartie la prise en charge de la totalité ou d'une partie de la subsistance de la famille par le marché et l'engagement implicite de « ne pas retourner les mains vides » (apport de patrimoine) (13). Si le premier engagement est assuré au mieux par les envois d'argent (partie « familiale » du salaire), l'inclusion dans ceux-ci d'un « surplus » en vue d'une promotion familiale, intériorisée comme projet, imposera une ultérieure réduction du niveau de vie (synergique avec la marginalisation sociale en acte), faute de promotion salariale et de stabilité de ressources. Cette réduction du niveau de vie, imposée et auto-relayée, fondait ultérieurement le caractère temporaire de l'exil, puisque « ce n'était pas une vie ».

(11) Cf. sur cette période de l'entre-deux-guerres, l'étude de Kamal BOUGUessa, plus haut dans cet ouvrage.

(12) Cf. à ce sujet l'article de René GALLISSOT, plus haut dans cet ouvrage.

(13) Ainsi A. ZEHRAOUI, dans le même sens, parlait lui de « caractère familial de l'émigration d'hommes seuls », et avançait même l'idée d'« impôt » (familial) à propos des envois d'argent. Cf. *Les travailleurs algériens en France*, Paris, Maspéro, 1971, chap. III.

Le cycle migratoire algérien d'après la II^e Guerre mondiale se prolongera, sans discontinuités notables, de 1947 à 1973 (un quart de siècle) avec – côté arrivées – plus d'accélération que de décélération. La volonté d'un certain patronat français de disposer en France d'un gros volant de main-d'œuvre banale non-qualifiée, maintenue dans la zone des bas salaires indépendamment de l'ancienneté, et mobile à souhait, est de nature à allonger la durée moyenne des séjours, et à rendre moins fréquente l'alternance de longues périodes de séjour au pays, et de « exils » de travail.

L'allongement des durées de séjour ne saurait être par lui-même isolément, un facteur déclencheur de décisions de regroupement familial, si l'on ne tient pas compte de l'évolution des structures familiales algériennes en liaison avec leur viabilité reproductive – en particulier dans les zones d'émigration, où, d'ailleurs, celle-ci « travaillait » déjà ces structures – et les entraves à la mobilité interne.

La guerre d'indépendance va de son côté produire des regroupements familiaux, que certains ont appelé « de refuge » (cf. entretiens réalisés à Grenoble), particulièrement entre 1954 et 1956. La guerre, la répression, ce facteur de force majeure, s'ajoutant à d'autres, a pu ouvrir des exceptions à la règle selon laquelle la femme et les enfants se doivent d'être au pays dans lequel le travailleur se devait de revenir, sauf s'il se coupait lui-même de l'Umma.

Les chiffres font défaut pour évaluer et saisir ce mouvement d'arrivées de familles algériennes dans les années 50 et 60 (1). Moins connus encore, les soldes, puisqu'il existait des mouvements de retour, accentués pendant un laps de temps, après la libération du pays.

Les arrivées de femmes et enfants en nombre croissant après 1963-64 sont-elles, pour une partie non-négligeable des émigrés, la conséquence d'une perception – non énoncée – du caractère indéfini du provisoire (15).

Les maturations lentes qui aboutissent alors et, chez les nouveaux émigrés partant plus jeunes qu'avant, les raccourcissements des périodes qui vont du départ ou du mariage à la décision d'installer « provisoirement » la famille en France, ont-ils un point commun ?

La conscience que les économies familiales pourraient difficilement subsister à terme dans l'absence d'atouts patrimoniaux et de « rentes de situation » – la combinaison de solidarités familiales et claniques avec les revenus d'activité escomptés se révélant insuffisante – est probablement un élément inter-

(14) Les quelques chiffres qui peuvent nous donner une idée de ce mouvement, ce sont, pour les années 50, des estimations grossières du Ministère de l'Intérieur, qui se réfèrent au nombre de femmes algériennes résidentes en France en 1953 et en 1960, respectivement 5 000 et 17 000. A la veille de l'indépendance on estimait, de sources algériennes, que 20 000 familles algériennes vivaient alors en France.

Pour les années 60 les données sont plus abondantes mais répondent très peu souvent aux besoins d'analyse, en particulier à cause de la méconnaissance du mouvement des retours et le sous-enregistrement des arrivées, particulièrement fort jusqu'en 1969. La dimension de ces flux est une donnée fondamentale pour juger du degré de stabilité de l'installation de familles algériennes en France.

(15) Terme emprunté à A. SAYAD dans son intéressante analyse développée dans l'article « Qu'est-ce qu'un immigré ? » (in *Peuples méditerranéens*, janvier 1981).

venant dans maintes décisions, qui ont été prises à l'époque, de faire partir en France des femmes et des enfants. Mais cela ne devait pas être dit, à part des références à tel ou tel avantage — qui aurait pu jouer du reste dans les situations précédentes : allocations familiales, mettre fin à la solitude...

Ainsi, dans la deuxième moitié des années 60, via l'installation à terme indéfini d'un nombre croissant de familles, un nouveau mode de reproduction de la force de travail se met en place.

III. — LES EFFETS DE L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE DES JEUNES D'ORIGINE ALGÉRIENNE SCOLARISÉS EN FRANCE

A côté, donc, de l'ancien mode de reproduction de la force de travail dans lequel les charges et les fonctions inhérentes sont réparties entre deux ensemble socio-économiques, le nouveau mode localise et concentre la plupart de celles-ci (mais, certes, pas la totalité si l'on tient compte de toute la durée d'une génération) sur un seul. Il y a ainsi « mise en gestation » d'un recensement à terme de l'ensemble de la communauté en France, avec une refonte du type de liens entretenus avec la communauté-mère et une autonomisation progressive (16).

Ce nouveau mode semble être devenu dominant dans le courant des années 70 (17). L'« élargissement » de ce mode de reproduction a été impulsé

(16) D'autres évolutions de l'émigration algérienne vis-à-vis de la communauté-mère sont à remarquer.

Suite à l'action de toute une série de facteurs (lacunes de la production algérienne, restrictions aux importations, dépréciation du dinar, entraves aux sorties touristiques), peu à peu, dans les années 70, les travailleurs émigrés algériens développent leur fonction (traditionnelle, certes) d'apporter une compensation aux difficultés de s'approvisionner dans le marché algérien en un certain nombre de biens semi-durables et durables (appareils électro-ménagers, matériel audiovisuel, accessoires d'automobile, vêtement, etc.). Cette activité atteint alors une échelle jamais connue auparavant, devenant un phénomène de masse et dépassant ainsi le cercle de « spécialistes » qui en faisaient presque une profession. La valeur de ces transferts de marchandises, la plupart produites en France, se faisant hors des circuits commerciaux, monterait à *plusieurs centaines de millions de nouveaux francs par an* (indicateur : 65 kg de bagages par passager France-Algérie, constatés en 1977 sur les lignes Air-France). Ces transferts non-comptabilisés sont un soutien de l'activité industrielle en France et sont devenus, pour une partie non négligeable des travailleurs et des familles d'origine algérienne en France, un complément recherché de leurs revenus, sinon même, parfois, une activité complémentaire vraie et propre.

Sollicités par des parents, mais aussi par les couches aisées algériennes disposant de pouvoir d'achat, ces transferts ont donné lieu à un vaste et complexe « clearing » financier international, sans écritures, fonctionnant avec des taux de change propres calculés de façon à payer, « sans le dire ». Ces flux monétaires invisibles ont remplacé une bonne partie des envois d'argent, qui, justement; ont drastiquement chuté depuis les premières années 70.

Cette fonction, ancienne mais désormais élargie, de l'émigration algérienne va dans le sens d'apporter des avantages supplémentaires ou accrus à la situation d'émigré (capitalisant sa « carte de résident » valant plus que le million de Stoléru), donc dans le sens de pérenniser le séjour, de prolonger indéfiniment le temporaire, mais cela en conservant des liens avec la communauté d'origine. Perversion des liens ou avatars de la bipolarisation ?

(17) Un indicateur nous est fourni (dans le rapport LEBON-MARANGE à la Conférence nationale de la Démographie française : « Démographie, immigration, naturalisation », juin 1980) par

indirectement par l'effet conjugué de l'arrêt des arrivées (légal) de travailleurs algériens en France (1973) et de la poursuite des retours (accentués en 1975-76) qui semblent avoir concerné particulièrement des travailleurs « isolés » atteints par la crise de l'emploi. Celle-ci semble avoir produit chez les travailleurs ayant une famille en France, l'effet de différer le retour, ou de ne plus rentrer (raisons diverses : avantages sociaux, scolarisation des enfants, crise du logement en Algérie, etc.).

Au milieu des années 60 naissaient dans la communauté algérienne plus de 12 000 enfants par an, seulement de mère algérienne, foyers mixtes non inclus, auxquels il faudrait ajouter un nombre, non précisé mais de l'ordre de plusieurs milliers d'enfants « déjà nés » en Algérie. Dix ans après, ces naissances dépassaient le nombre de 16 000 par an, auxquelles venait s'ajouter le nombre d'enfants 4 000 enfants « déjà nés » (chiffres desquels les retours sont à déduire).

Mais les conséquences de l'extension et de la stabilisation de ce mode de reproduction, ne se limitent pas à cet apport quantitatif. La grande majorité de ces enfants ont fait ou sont en train de faire leur socialisation secondaire (école, culture mass-médiatique et valeurs transmis par l'environnement social), apportant à terme un changement qualitatif : polarisation progressive des charges et fonctions de la reproduction, en France même.

L'entrée dans la vie active de ces jeunes générations issues des foyers immigrés algériens se fait actuellement – et se poursuit – sur le marché du travail français, où ils assurent la relève des anciens travailleurs immigrés (vu le non-renouvellement de ceux-ci par leur communauté d'origine, la faiblesse du mouvement de retour des familles et de l'émigration vers l'Algérie de jeunes adultes d'origine algérienne scolarisés en France), cherchant un emploi et en fondant leurs foyers en France.

L'évolution de la communauté algérienne de France, la montée d'une éventuelle nouvelle entité communautaire algéro-française, seront « marquées » par les modalités de l'insertion sociale et professionnelle de ces « nouveaux travailleurs », et par les liens de solidarité familiale et communautaire qui résisteront à la décohérence et à l'autonomie de ressources.

Ayant cumulé des retards scolaires, transitant en grande majorité par les filières courtes de l'enseignement – avec, en outre, le risque de ne pas les mener à terme –, en les orientant vers des métiers ouvriers souvent obsoletés et touchés déjà par les suppressions d'emplois; et vers des emplois

l'estimation du nombre de travailleurs algériens mariés n'ayant toujours pas fait venir leur famille, à partir du recensement de 1975, et le chiffre de ce même recensement concernant les chefs de ménages ordinaires algériens. Le nombre des premiers serait de l'ordre de 154 000 (dont 24 000 de plus de 50 ans) et les derniers de 178 000. Vu les diverses imprécisions de ces chiffres, on pourrait affirmer, dans une première approche, que les deux catégories de population ont des tailles semblables.

Le nombre d'enfants mineurs des travailleurs vivant sans leur famille en France, serait de l'ordre de 380 000 tandis que les ménages établis en France avaient un peu moins de 300 000 enfants mineurs.

subalternes et dévalorisés du tertiaire, mais surtout parce qu'ils quittent l'enseignement sans formation professionnelle ou avec des formations inachevées, la grande majorité de ces jeunes entrent dans le marché du travail par l'ANPE, l'intérim et les « petits boulots ».

Une étude des itinéraires socio-professionnels (18) peut faire ressortir l'effet des contraintes accumulées par la « mal-formation » due aux insuffisances de l'appareil de formation français, difficilement tenues comme innocentes, auxquelles s'ajoutent les effets de la production sociale de stigmates de la société française (discriminations portées sur l'origine socio-professionnelle et ethnique) et le stigmate de l'habitat spécifique, dégradé, concentrationnaire où beaucoup ont vécu, autrement dit l'origine micro-territoriale *française* : les jeunes de Guttenberg à Nanterre, les jeunes d'Oliviers de Serre à Villeurbanne, sont marqués par ce stigmate.

L'allongement des périodes qui vont de la sortie de l'appareil scolaire à la stabilisation dans la vie active – qui peut être le temps que met la résignation à s'installer – d'une part et d'autre part, les situations de faibles ressources (salaires insuffisants, allocations chômage) des parents et autres membres de la famille, prolongent des situations de dépendance vis-à-vis des familles, ou inversement, de dépendance des parents, frères ou sœurs des ressources (salaires, allocations) de ces jeunes. Ces situations se succèdent, ou se mêlent à tout instant.

Ces rapports et ces formes de liens, où se manifestent, certes, les valeurs de la solidarité familiale, présentent toutefois des risques de glissements : l'ambiguïté solidarité-dominance... pouvant faire partie de règles plus ou moins acceptées. Les formes, l'intensité et la manière dont le jeune vit ces situations varie selon qu'il s'agit d'un garçon ou d'une fille ou encore de l'ordre de la fratrie.

La dramaticité des conflits, les ruptures, peuvent être révélateurs de la force de ces valeurs et pratiques, ou du moins de leur permanence, de leur prolongement ; et c'est aussi une gigantesque mise à l'épreuve de celles-ci.

Albano CORDEIRO*

(18) Exemple celle de LABIDI (Moncef), « L'entrée dans la vie active des jeunes de parents immigrés – Trajectoires socio-professionnelles », in *Les Travailleurs immigrés et l'appareil de formation français*, ouvrage collectif sous la direction de A. CORDEIRO, éditions du CNRS, centre régional de publication de Lyon, octobre 1982, p. 89-131.

* CNRS, Université des Sciences sociales de Grenoble.